

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 20 janvier 2005**

Présents

Exécutif	M.	Marc MICHELA	maire
	Mme	Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M.	Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	M.	Etienne MURISIER	président
	Mme	Lesley CHERUBINI	vice-présidente
	M.	Florio TOGNI	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes	Marlène FAVRE, Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY-FONJALLAZ, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER	
	MM.	André FAVRE, François MEGEVAND, Bernard FIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT, Conseillers municipaux	
Personnel communal	Mme	Dominique SCHUPBACH	secrétaire

Absent(e)s excusé(e)s MM. Alain CORTHAY, Olivier MENETREY, Conseillers municipaux

.....

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet d'aménagement du cimetière par Gilbert Henchoz – Architectes Paysagistes Conseils SA
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2004
3. Communications du Maire
4. Rapports des commissions
5. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h.00. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au public présent.

1) Présentation du projet d'aménagement du cimetière par le bureau Architectes Paysagistes Conseils SA (30 minutes)

Monsieur le Maire est ravi d'accueillir ce soir à la Mairie, MM. Gilbert Henchoz, également adjoint de la commune de Corsier, François Pernet et Mme Anne Boinvin, du bureau Architectes Paysagistes Conseils SA, lequel a été mandaté par la commune pour aménager le cimetière.

M. Pernet présente la situation existante puis celle proposée.

Situation proposée :

- a) coursive pour entrée et sortie des véhicules - + 3 places de parking
- b) Au bord du chemin de la Rétuelle – côté mur du cimetière – appoint parking
- c) Portail accompagné d'un portique
- d) Murets délimitants le cimetière seront agrémentés de végétation pour adoucir et accompagner la visite. Haies à l'intérieur du cimetière
- e) Au centre du cimetière, un accueil pour rendre les hommages
- f) Création d'un columbarium avec 24 fermetures (pour 1 à 3 urnes) avec possibilité d'extension
- g) Création d'un jardin des souvenirs (fosse commune)
- h) Possibilité d'extension du cimetière, d'environ 40 tombes – côté entrée cimetière
- i) Mobilier proposé avec bancs et fontaines
- j) Suppression de la déchetterie actuelle et mise en place d'un dépôt déchetterie situé sur l'angle nord/est du cimetière, plus favorable à la levée des bennes.

A. Favre, et concernant le columbarium, demande s'il est prévu une fiole, en guise de vase.

Réponse : C'est une option, toutefois il y a peu de choix de fiole et un problème d'entretien. La solution proposée dans le projet est d'insérer dans la fermeture un emplacement végétal.

A. Favre demande si la haie située le long du chemin de la Rétuelle sera déplacée au moment de la création du parking.

Réponse : La haie sera enlevée. Une nouvelle haie sera plantée à l'intérieur.

A. Favre demande si le gazon inter-tombe sera supprimé.

Réponse : Oui, pour une question d'entretien. Cet espace serait alors libéré pour déambuler plus facilement, surtout au moment d'une creuse.

A. Favre demande s'il y a une extension de l'entrée actuelle.

Réponse : L'entrée est située au même endroit. Il est projeté un agrandissement tout en restant dans les limites.

E. Murisier demande si les véhicules pourront toujours traverser le cimetière.

Réponse : Affirmative.

M. Pernet rajoute qu'il a été prévu, au niveau de la nouvelle déchetterie, des bennes champignons, relevées – 2 ou 3 fois par an - depuis l'extérieur du cimetière. Cette opération évite du travail supplémentaire pour le personnel communal de voirie.

L. Piller demande pourquoi l'on ne peut pas utiliser le matériel communal pour la levée des bennes.

M. Michela explique que chaque heure d'un employé communal coûte également.

E. Murisier : pourquoi ne gardons-nous pas la déchetterie actuelle ?

Réponse : c'est une question d'esthétique, car elle est située vers l'entrée.

E. Murisier a été interpellé à plusieurs reprises, concernant les arrivées d'eau dans le cimetière ainsi que pour l'emplacement du compost. Il ne lui semble pas judicieux d'installer un seul endroit eau/compost.

Réponse : Il y a quelques éléments qui ponctuent le cheminement jusqu'à la déchetterie.

C. Ménétrey demande si les tombes des enfants sont comprises dans l'extension.

Réponse : Celles-ci seront enlevées au moment d'une extension et après exhumation, peut-être dans 30 ou 40 ans.

M. Schlatter demande pourquoi le couvert a été prévu au milieu du cimetière.

Réponse : C'est un symbole de la croix, une colonne vertébrale végétale qui crée l'axe principal. De plus, cela redonne une certaine dimension, une force au cimetière.

M. Schlatter demande quel en sera l'entretien.

Réponse : Etant donné que les désherbants sont interdits, le fait d'avoir de la végétation demande qu'une à deux tailles par année. L'arrosage sera automatique.

L. Ménétrey, que va-t-on faire des tombes situées au niveau de la végétation.

Réponse : Il faut attendre le délai réglementaire de 20 ans, puis procéder à l'exhumation des tombes.

A. Favre demande si la non utilisation de désherbant est une question de nappe phréatique, car actuellement il se trouve sur le marché des produits qui n'atteignent pas le sous-sol.

Réponse : Aujourd'hui, la législation est claire pour une non-utilisation publique de désherbant.

M. Michela, et pour conclure, demande aux mandataires un élément financier.

Réponse : A ce jour, aucune estimation n'est vraiment faite, notre bureau travaille sur un principe, afin de savoir si l'ensemble du projet est cohérent, mais le coût envisagé de CHF 400'000.-- +/- 20 % demeure d'actualité.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2004

F. Togni demande à ce que son intervention de la page 6 concernant la commission PEEJ soit supprimée, le transfert aux communes de la gestion de la FASE n'étant qu'un projet et non pas d'actualité pour l'année 2005.

M. Michela estime que les deux dernières phrases du paragraphe sont assez claires, même si celui-ci aurait dû être mis au conditionnel.

F. Togni propose d'abandonner ce paragraphe.

E. Murisier indique que l'intervention de M. Togni sera supprimée in extenso du procès-verbal.

Nonobstant cette remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3) Communications du Maire

- a) Mme D. Schupbach prend le procès-verbal en l'absence de M. M. Vazquez. De plus, Mme E. Hauri, a été engagée au sein du secrétariat de la mairie depuis mi-décembre et ceci jusqu'au retour de M. M. Vazquez.
- b) Suite aux terribles événements qui ont eu lieu au sud-est de l'Asie, la commune a décidé de verser CHF 2'000.— à la Croix-Rouge, CHF 3'000.— à la Chaîne du Bonheur et CHF 1'000.— à Mme Mermoud, pour son action au Sri Lanka, et fille d'habitants de Meinier.
- c) Relate la réunion avec le groupe pluridisciplinaire et rappelle le projet. Il propose une présentation du travail accompli par les mandataires lors de la prochaine séance du Conseil municipal du mois de février 2005.

E. Murisier constate que le détonateur pour ce projet sera de toute façon le déménagement du terrain de football du centre du village à Rouelbeau.

L. Ménétreay demande à obtenir les procès-verbaux du groupe pluridisciplinaire afin de pouvoir étudier le dossier avant le 17 février 2005.

M. Michela indique que les procès-verbaux sont à disposition de chaque Conseiller municipal. En outre, un exemplaire des deux derniers procès-verbaux de M. Tanari et Mme Mollard seront envoyés à l'ensemble du Conseil.

F. Togni réaffirme que la commission PEEJ continue à travailler sur le projet d'une crèche intercommunale, à la campagne Berthet, tout en attendant la confirmation des besoins et des intérêts des autres communes. Même si cette crèche n'est pas au centre du village, cela n'enlèvera en rien le côté intergénérationnel. En outre, il est important d'avoir une vision globale des projets, toutefois, il ne faudrait pas que certains projets en paralysent d'autres.

A. Favre est étonné car il y a quelque temps l'on parlait du projet de la crèche intercommunale à la campagne Berthet, comme provisoire. Faut-il maintenant l'entendre comme projet définitif.

P. Pricat a l'impression d'être continuellement dans le flou. On parle d'une crèche au centre du village, alors que jusqu'à présent le projet était une crèche intercommunale à la campagne Berthet. A ce jour, le Conseil n'a pas été informé d'un démenti sur les CHF 350'000.— destinés à la rénovation de la campagne Berthet. Il souhaite que le Conseil municipal soit mieux informé des intentions de l'exécutif.

M. Michela estime qu'il faut rester très ouvert pour imaginer quel sera le futur de Meinier.

A. Favre fait remarquer que c'est la commune qui a demandé à M. P. Tanari d'établir un projet intergénérationnel pour le centre du village.

M. Michela, dément cette affirmation, la commune a demandé à M. Tanari de faire partie de ce groupe de travail car celui-ci a beaucoup de compétence dans ce domaine.

F. Togni se renseigne sur le référendum lancé contre le transfert de charges aux communes.

M. Michela répond que la commune a reçu de la part de partis politiques ainsi que des syndicats de Genève les documents nécessaires afin que chaque citoyen(ne) puisse signer. Les communes ne pouvant pas lancer de référendum.

M. Schlatter, revient sur le dossier du centre du village et demande quand les travaux pourront commencer.

M. Michela explique que l'on attend le résultat des comptes 2004 avant de prendre des dispositions, qui nous permettront d'aller de l'avant.

4) Rapports des commissions

a) Gestion des Bâtiments - GEBA

Priorité sera donnée à l'étanchéité de la toiture de l'école. La commission travail sur la réfection des combles de l'école. En outre, la date de la prochaine séance a été modifiée et sera tenue en Mairie le 8 février 2005 à 18h.30 en lieu et place du 1^{er} février 2005.

b) Sport, Culture & Loisirs - SCL

Vœux du Maire : la commission souhaite apporter quelques modifications

- 1) modification du contenu de la collation par quelque chose un peu plus léger.
- 2) Maintenir la manifestation un mardi.
- 3) La commission n'est pas d'accord de prévoir une animation pour les enfants.

Un concert de Tetraflûtes sera organisé le dimanche 6 mars 2005 à 18h. à la salle communale.

Interpellation d'un représentant de la pétanque concernant le courrier reçu de la Mairie et surtout la demande de cesser leurs activités à 22h.30. Le président de la commission a soutenu cette initiative par contre, il regrette de n'avoir pas été informé de cette démarche. Il demande à être informé sur l'utilisation ou non du local par la pétanque de Cologny.

c) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) - PEEJ

La commission a eu diverses discussions sur le fait d'un prochain regroupement des écoles de Meinier-Gy-Jussy et Presinge. L'inspectrice de l'arrondissement a engagé une réflexion sur un éventuel déplacement d'élèves.

d) Agriculture, Routes & Assainissement - ARA

Rien à signaler.

e) Finances - FIN

La commission a commencé à travailler sur le plan décennal, les amortissements et les investissements afin de le présenter à l'ensemble du Conseil.

f) Information, Réclamations & Votations - IRV

La réunion concernant le bulletin communal du printemps a été agendée au 15 février 2005 à 18h.15. Les prochaines votations cantonales se dérouleront le 24 avril prochain.

g) Aménagement - AME

Rien à signaler.

h) Action Sociale & Aide au Développement - ASAD

La commission remercie chaque Conseiller municipal ainsi que les conjoints pour l'aide apportée lors du repas des aînés. Cette année, un nouveau traiteur s'est occupé du repas. Le coût était moindre mais la quantité était juste suffisante pour une qualité identique voir un peu moins bien.

i) Environnement & Espaces Verts - EEV

Signalétique mise en place concernant les différentes déchetteries. La plantation, dans le cadre du projet des 3 Nants, avance ; des peupliers dans la zone artisanale et des tilleuls au ch. de la Pallanterie.

A. Favre est étonné de constater que l'on replante des peupliers alors que l'on a demandé l'autorisation d'abattage de cette même sorte d'arbres, il y a quelques années.

M. Michela précise qu'à l'époque on a donné l'accord pour l'abattage seulement dans le cas d'une replantation de peupliers.

Des remarques ont été formulées à propos des décorations de Noël. Pour 2005 la commission s'appliquera sur les décorations aussi bien intérieures, qu'extérieures.

5) Divers

a) **M.-R. Charvoz** rappelle la soirée crêpes du P'tit Gourmand, le 1^{er} février 2005.

M. Schlatter précise que cette soirée n'est pas publique.

b) **M. Schlatter** demande quand un panneau indicatif sera installé à l'intersection du chemin de la Rétuelle et de la route de Gy.

M. Périllat répond que la signalisation va être discutée ces prochaines semaines avec l'OTC.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h.00

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 17 février 2005, heure à déterminer.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

Florio Togni

Etienne Murisier